

de Saint-Etienne ou encore des ateliers pratiques pour que la population identifie les effets de l'albéa sur son logement. Les nouvelles technologies sont également apprises et doivent s'associer aux moyens historiques d'alerte comme les sirènes, porte à porte.

La réglementation confirme le rôle important de l'information préventive dans la gestion du risque. L'ensemble des acteurs de l'information préventive couplé à l'utilisation de moyens innovants sont essentiels à la réussite de la transmission de l'information pour une bonne gestion du risque.

Il m'est demandé d'établir un ensemble de propositions pour informer et alerter la population des risques majeurs encourus sur la commune de Technville. Il me paraît important de mettre en place une démarche projet et je me propose d'être chef de projet. Ainsi, nous verrons dans un premier temps, les bases de la constitution d'un tel projet, et dans un second temps les actions à mettre en place pour informer et alerter la population (II).

I Analyse des besoins et pilotage du projet

Il convient dans un premier temps de réaliser un état des lieux de la commune des risques majeurs. Nécessitant des compétences multiples et des connaissances spécialisées ce diagnostic pourra être réalisé par un bureau d'étude extérieur dans le cadre des marchés publics. Il permettra de fournir un outil d'aide à la décision, de définir le périmètre d'action, les enjeux, les parties prenantes et d'établir une cartographie des zones à risques (SIG). Il conviendra ensuite de définir les objectifs de la

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

CONCOURS ou EXAMEN de

Technicien principal de 2^e classe

à titre interne ⁽¹⁾
à titre externe ⁽¹⁾
au titre du troisième concours ⁽¹⁾

Spécialité: Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

Épreuve de: Rapport technique

Date de l'épreuve: 12 avril 2018

Colonne réservée à l'administration

Commune de Technville

le 12 avril 2018

Numéro de copie

RAPPORT TECHNIQUE

à l'attention de Monsieur le Maire

Note attribuée (réservé au jury)

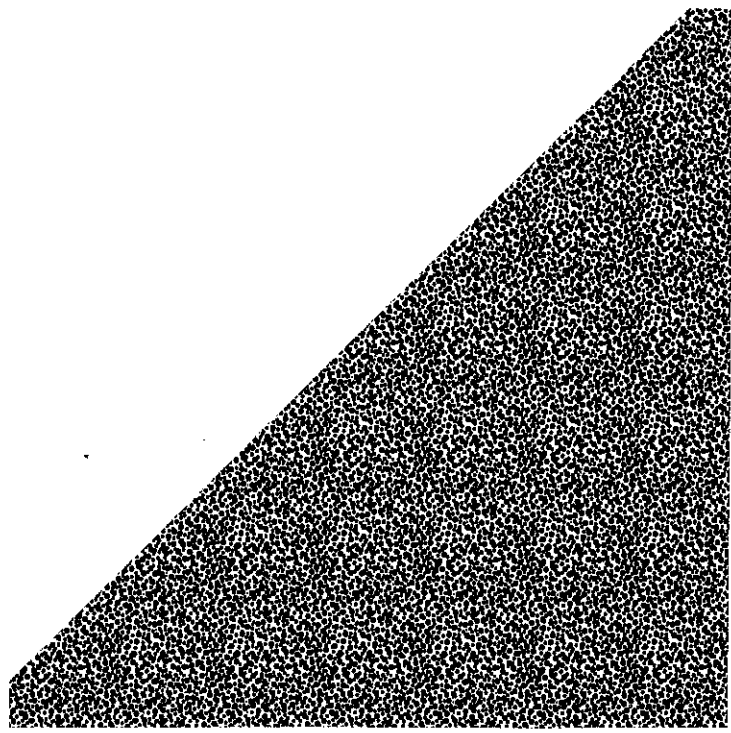
Objet: les enjeux de l'information des populations dans la prévention des risques naturels et technologiques

16,25

On constate aujourd'hui qu'une grande partie de la population n'a pas de culture du risque majeur. Cela est lié, entre autres, à une mauvaise information, qu'elle soit absente ou inappropriée. Or, cette culture du risque est un élément essentiel pour réduire la vulnérabilité de la population. Quels sont les enjeux de l'information des populations dans la prévention des risques naturels et technologiques? Nous verrons dans un premier temps les fondements de l'information préventive (I) et dans un

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiale, encre autre que bleue ou noire...).



deuxième temps les outils et leur évolution afin de maintenir cette culture du risque (II).

I le contexte de l'information préventive

Nous verrons dans un premier temps le contexte réglementaire (a) puis les acteurs principaux de l'information préventive (b).

a) Cadre réglementaire français

X la gestion des risques majeurs est principalement axée sur l'information préventive, en plus de l'aménagement du territoire, pour responsabiliser le citoyen et limiter les risques. Considéré comme le premier acteur de la sécurité civile, il a le droit à une information concernant les risques majeurs du territoire concerné et les mesures de sauvegarde associées. Initialement évoqué dans la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, ce droit est repris dans le code de l'Environnement (articles L125-2 et R125-5 à 27) faisant ainsi de l'information préventive un pilier de la gestion des risques majeurs, qu'ils soient naturels, technologiques ou encore nucléaires.

b) Les parties prenantes de l'information préventive

Le préfet intervient au niveau départemental pour déterminer les risques, les délimiter et exposer les mesures de prévention. X l'ensemble de ces informations sont retranscrites dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). Ce dossier est transmis aux communes intéressées. Le préfet établit aussi la liste des arrêtés de catastrophes naturelles qui est transmise aux communes concernées. Le maire joue un rôle essentiel dans l'information préventive

en étant le relais direct de la population. Sa mission principale est d'établir le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRI) pour les communes où ce document est obligatoire. Ce document reprend les informations transmises par le préfet. Il comprend ainsi un inventaire des risques majeurs de la commune, couplé à une cartographie, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde associées, les modalités de sauvegarde et de secours en cas d'alerte... En complément, le maire établit aussi le plan communal de sauvegarde (PCS) relatif à l'organisation des secours, aux moyens et aux mesures à mettre en œuvre pour protéger et sauvegarder la population.

D'autres acteurs ont un rôle dans la diffusion de l'information comme les assureurs, les vendeurs... et le citoyen dans la mise à jour de l'information et dans l'état des lieux.

II les outils d'alerte et d'information pour sensibiliser le citoyen

la communication doit se faire de manière constante (a) et doit évoluer (b).

a) Les temps de la communication

la communication doit toucher l'ensemble de la population. Elle doit être réalisée avant, pendant et après une situation d'urgence. L'objectif est aussi de prévenir et de se préparer à réagir pour ensuite se protéger, contrôler le danger et informer de la reprise des activités. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une stratégie en passant par un plan de communication.

b) Une communication en évolution

Le déni du risque et l'inefficacité dans la transmission X pousse à mettre en place de nouveaux moyens de communication. On peut citer la mise en ligne du DICRI

commence à atteindre. Pour cela, un rapprochement avec
des collectivités ayant mené des projets similaires est
nécessaire, comme par exemple la commune de Saint
Etienne. Ces retours d'expérience sont à valoriser.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de travailler
en concertation. La gouvernance sera composée d'un
comité technique (COTECH) qui sera force de proposition
pour définir la stratégie et le plan d'actions. Il sera
composé de représentants des services, du personnel,
de représentants de l'Etat, de représentants des industriels,
des usagers, des partenaires financiers, des associations
et d'experts (Ex: syndicats de rivières).
Le comité de pilotage sera l'instance décisionnelle. Il
validera les objectifs et les propositions du COTECH ou
le réorientera.

Concernant le calendrier, un échéancier sera établi
une fois les solutions retenues.

Afin de financer ce projet, je proposerai au COPIL
l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissements
(hiérarchisé et budgétisé des actions) qui permettra
de les inscrire au budget à l'avance et d'établir les
dépenses. Ce projet rentrant dans le cadre du développement
durable, des sources de financements pourront être
obtenues auprès de l'Agence de l'Eau ou encore de
l'ADENE. Il pourra également être intéressant de
mutualiser des achats avec les communes voisines
soumises à des risques similaires. Les demandes de
entrevues sont à réaliser avant le démarrage des
actions, une fois le prestataire choisi par la commission
d'appels d'offre (offre mieux disante).

II déroulement du projet

L'objectif est d'établir une série d'actions pour informer et alerter la population des risques majeurs.

Plusieurs mesures sont à mettre en place :

- circulation : avertir, établissement d'un périmètre de sécurité
- population : information, demande de confinement
- environnement : capture des canalisations d'eau / ogp, approvisionnement en eau potable.

En parallèle, alerte des secours et mise en place d'une cellule de crise. Le maire puis le préfet sont directeurs des opérations. Selon la gravité, déclenchement du plan de sauvegarde. Cette procédure opérationnelle est développée dans une note adressée à l'ensemble des partenaires. Elle reprend les contacts, l'ordre de priorité des actions et les mesures provisoires à mettre en œuvre. Le préfet peut engager le plan ORSEC si le risque est présent sur plusieurs communes pour l'organisation des secours.

Les actions à moyen et long terme concerneront l'achat de matériels (nouvelle sirène, automate d'appel)

et l'utilisation de nouvelles technologies (téléphone portable avec applications, mise en ligne du DICOM).

L'ensemble de ces achats sera soumis au code des marchés publics et sera inscrit dans le PPI.

Afin d'améliorer l'organisation des secours et l'information, une cartographie sous SIG sera produite afin d'assurer une meilleure efficacité.

L'appropriation du projet est un élément essentiel pour que la population puisse bénéficier de ses avantages et être réceptive à l'information.

Des réunions publiques seront mises en place, en présence des représentants du COPIL, pour expliquer le projet et ses objectifs à la population.

Le journal communal et le site internet permettront de tenir au courant la population de l'avancée du projet.

Des initiatives ludiques seront mises en place pour sensibiliser la population et des questionnaires permettront d'orienter le projet sur les moyens de communication les plus appropriés. Cela permettra aussi de susciter l'adhésion de la population au projet et de "réveiller" la culture du risque.

Enfin, il sera nécessaire de prévoir un outil de suivi et d'évaluation du projet qui sera validé par le COPIL. Un suivi annuel au moyen de tableaux de bord permettra de contrôler et suivre l'atteinte des résultats. Les indicateurs pourront être par exemple relatifs au nombre de personnes venues aux ateliers ludiques. Une communication de ces résultats sera nécessaire. Une réorientation des actions et des adaptations du plan d'information et d'alerte pourront être réalisées afin d'ancrer le projet dans une démarche d'amélioration continue.

Il apparaît comme primordial d'inscrire l'information préventive et l'alerte de la population dans une démarche projet. En effet, l'approche transversale dans notre organisation et dans les partenaires à associer, couplée à une programmation hiérarchisée et précise des actions à mener sont les clés de la réussite de ce projet afin qu'il permette une gestion efficace des risques majeurs.